

tenue par Madame DESSEIX, magistrate-désignée

En présence de Madame KIEFFER, Greffière

14 heures 30

01)	DOSSIER N° 2502601	RAPPORTEURE: Madame Mélody DESSEIX
Titre de l'affaire	ETRANGERS 15 JOURS ELOIGNEMENT - OQTF SANS DELA + ASSIGNATION - Arrêtés en date du 09/07/25 portant OQTF + IRTF pdt 2 ans + Assignation à résidence pdt 45 jours délivrés par le préfet 21 notifiés le même jour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SELARL PARC - MONNET BOURGOGNE (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR	M. le Préfet
02)	DOSSIER N° 2502593	RAPPORTEURE: Madame Mélody DESSEIX
Titre de l'affaire	ETRANGERS 15 JOURS ELOIGNEMENT - ASILE AUTRES - Refus des conditions matérielles d'accueil - Décision de l'OFII en date du 08/07/2025	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SI HASSEN MYRIAM (Cour)
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION DE L'INTEGRATION	
03)	DOSSIER N° 2502617	RAPPORTEURE: Madame Mélody DESSEIX
Titre de l'affaire	ETRANGERS 15 JOURS ELOIGNEMENT - ETRANGERS - Arrêtés portant prolongation d' IRTF pdt 3 ans + assignation à résidence sur la commune de Dijon pdt 45 jours en date du 09/07/25 notifiés le même jour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SELARL PARC - MONNET BOURGOGNE (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR	M. le Préfet

14 heures 30

04)	DOSSIER N° 2502633	RAPPORTEUR: Madame Mélody DESSEIX
Titre de l'affaire	ETRANGERS 15 JOURS ELOIGNEMENT - ASILE AUTRE - Recours contre refus des conditions matérielles d'accueil - Décision de l'OFII en date du 17/072025	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SI HASSEN MYRIAM
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION DE L'INTEGRATION	
05)	DOSSIER N° 2502650	RAPPORTEUR: Monsieur Hamza CHERIEF
Titre de l'affaire	ETRANGERS 15 JOURS ELOIGNEMENT - Décision en date du 13/07/2025 notifiée le même jour, délivrée par la Préfète 58 portant assignation à résidence 45 jours - OQTF prise en mai 2024 Préfet 44	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	CHAUMETTE YANN (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA NIEVRE	

Arrêté le 22/07/2025

Le président du tribunal